



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 26 juin 2017

La campagne 2017 est la dernière avec le barème actuel.

Nous nous félicitons que le ratio ait été porté à 5,5 % ce qui permet d'avoir un plus grand nombre de collègues promus que l'an passé. Le ministère précédent s'est engagé sur un flux de promus garanti et en augmentation les prochaines années avec pour objectif d'harmoniser les ratios 1^{er} et 2^e degré pour 2020. Il est à souhaiter que le ministère actuel ne revienne pas sur ces engagements.

Au plan national, des groupes de travail devaient se réunir avant le mois d'avril pour aborder le problème du futur barème de la hors classe. Ils n'ont pas eu lieu et nous le déplorons. Si l'on sait que l'ancienneté dans le 9^{ème} échelon sera considérée à partir de la 3^{ème} année, la prise en compte de la « valeur professionnelle » reste beaucoup plus floue. Comment les notes seront-elles prises en compte ? Qu'en sera-t-il des correctifs pour note ancienne ? Le poids respectif de ces deux éléments, valeur professionnelle et ancienneté, dans le futur barème demeure aussi à déterminer. L'objectif pour le SNUipp-FSU est que le barème attribué permette l'accès de tous à la hors classe le plus rapidement possible.

Concernant la campagne de cette année, il est anormal que les notes aient été arrêtées au 31 août 2016 au lieu du 31 décembre 2016 comme initialement annoncé.

Il est toutefois satisfaisant que l'ancienneté pour accéder à la hors classe se réduise et que la grande majorité des promus au 11^{ème} échelon reste moins d'une année dans cet échelon avant de passer à la hors classe. Cette évolution positive est due à l'augmentation du ratio promus/promouvables. Cependant, il reste encore des oubliés comme on peut le constater dans le document.

Pour « compenser » la perte du passage au grand choix au 11^{ème} échelon de la classe normale, le SNUipp-FSU avait proposé une bonification de 5 points pour les enseignants au 10^{ème} échelon ayant leurs droits à la retraite ouverts au 1^{er} septembre 2017. Cette mesure aurait aussi pu être appliquée aux enseignants au 11^{ème} échelon dans la même situation pour leur permettre d'intégrer la HC avant leur départ à la retraite.